

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

*Séance du 26 février 2026*

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	13 février 2026
Membres en exercice :	26
Présents :	23
Qui ont pris part à la délibération :	24

**Etaient présents** : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Emilie CHABRIER, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Anne-Marie GARRIGUES, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

**Absents et excusés** : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Frédéric LATIEULE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER)

**Secrétaire de séance** :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.**

### 03 -AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats du budget principal de l'exercice 2025 :

<b>Le résultat de la section de fonctionnement s'analyse ainsi :</b>		
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2025	2 004 385.34 €	
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025	1 520 569.76 €	
<b>= Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025</b>	<b>483 815.58 €</b>	
+ Résultat de fonctionnement 2024 reporté sur 2025	300 000.00 €	
<b>Soit un résultat de fonctionnement de 2025 cumulé à affecter en 2026 :</b>	<b>783 815.58 €</b>	A
<b>Le résultat de la section d'investissement s'analyse ainsi :</b>		
Recettes d'investissement de l'exercice 2025	2 073 878.12 €	
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2025	1 591 769.40 €	
<b>= Résultat d'investissement de l'exercice 2025</b>	<b>482 108.72 €</b>	
+ Résultat d'investissement 2024 reporté sur 2025	- 677 684.15 €	
<b>Soit un résultat d'investissement de 2025 à reporter en 2026 :</b>	<b>- 195 575.43 €</b>	B
Recettes d'investissement de 2025 restant à réaliser sur 2026	557 363.60 €	
- Dépenses d'investissement 2025 restant à réaliser sur 2026	615 088.40 €	
<b>Soit un résultat d'investissement des restes à réaliser de 2025 sur 2026 :</b>	<b>- 57 724.80 €</b>	C
<b>Soit un Résultat d'investissement 2025 cumulé y compris les restes à réaliser (compte 001 Dépenses d'investissement)</b>	<b>- 253 300.23 €</b>	D= B+C

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		
<b>1/ Affectation en réserves R1068 en investissement</b> (au minimum couverture du besoin de financement)	<b>253 300.23 €</b>	E
<b>2/ Report en recettes de fonctionnement R002 (F=A-D)</b>	<b>530 515.35 €</b>	

Le secrétaire de séance,  
Signé, Philippe TABARDEL  
Acte dématérialisé

Le Maire,  
Signé, Patrick GAYRARD  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la  
présente délibération  
Publiée le 09/03/2026  
Transmise en Préfecture le  
09/03/2026

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>